



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caprins

Question écrite n° 124582

## Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes des éleveurs de chèvres à propos d'une baisse du prix du lait de chèvre annoncée au 1er janvier 2012 par le GLAC, plus grand collecteur de lait de chèvre, due à la pression des surstocks qui existe dans toutes les entreprises productrices françaises. Une telle baisse aurait un effet domino immédiat pour les exploitations et entraînerait une baisse du chiffre d'affaires annuel pouvant aller jusqu'à 30 000 €. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour qu'une solution d'urgence soit trouvée au problème du GLAC car il en va de la survie de milliers d'éleveurs et de toute une filière.

## Texte de la réponse

La filière laitière caprine est confrontée depuis début 2010 à une crise importante. Une forte augmentation des importations associée à une hausse significative de la collecte nationale et un tassement important de la consommation des fromages de chèvres ont conduit à un excédent d'offre de lait de chèvre qui s'est traduit par une baisse significative du prix payé aux producteurs. Un certain nombre de mesures destinées à soutenir la filière caprine ont été mises en oeuvre depuis 2010. En effet, dans le cadre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune, la France a choisi de mettre en place, à partir de la campagne 2010, une aide de 10 millions d'euros aux éleveurs caprins qui bénéficie à ce jour à plus de 5 000 producteurs. Par ailleurs, concernant l'accompagnement global de la filière, l'Etat a financé, en 2010 et en 2011, une action exceptionnelle de promotion collective initiée par l'interprofession caprine, pour des montants respectifs de 500 000 € et de 400 000 €. Enfin, eu égard aux difficultés persistantes dans la filière, le Ministre chargé de l'Agriculture a missionné le 25 juillet 2011 le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux afin qu'un diagnostic des forces et faiblesses de la filière soit mené. Ce travail a notamment permis à la filière de construire un plan stratégique. Ce dernier servira de socle d'expertise afin d'appuyer le cas échéant, dans le cadre des places stratégiques 2012 pour les filières d'élevage, la mise en oeuvre de mesures structurantes contribuant à renforcer la compétitivité et à favoriser une adéquation réactive de l'offre de la filière à l'évolution de ses débouchés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124582

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 2011, page 13178

**Réponse publiée le** : 7 février 2012, page 1074